

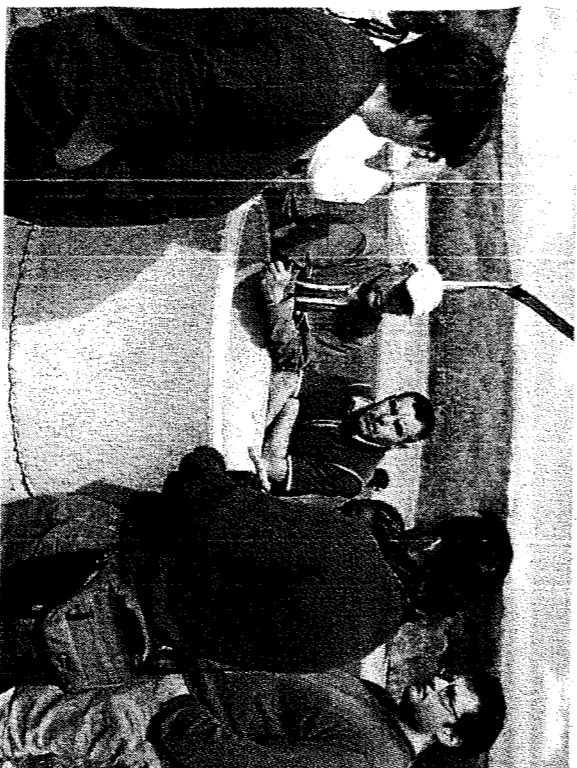
► **Rivières, captages prioritaires**

Des mesures pour améliorer la qualité de l'eau

Un agriculteur du canton de Montbard a proposé la visite de son exploitation, la semaine dernière dans le cadre des journées «*Classe d'eau éleveurs*».

Didier Caverot, agriculteur à Senally en polyculture-élevage, connaît bien les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). «*On m'en a proposé plusieurs ces derniers temps*» explique le Côte d'Orien. Sur des territoires donnés, ces aides incitent les agriculteurs à recourir à des pratiques préservant l'environnement. «*Dans mon cas, ces mesures concernent à chaque fois les ressources en eau*» précise Didier Caverot.

Ce dernier possède plusieurs prés délimités par une rivière et des cultures situées en zones de captages prioritaires. «*On m'a fait comprendre que mes vaches ne devaient plus aller dans la rivière. Il fallait aussi cultiver différemment mes cultures*» ajoute l'agriculteur.

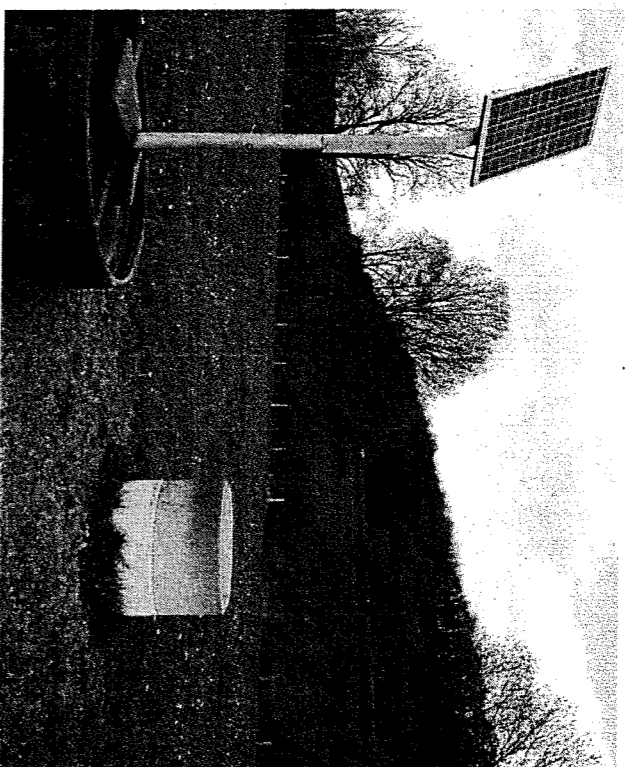


La visite de l'exploitation s'est déroulée le 23 avril. Deux autres rendez-vous sont fixés le 30 mai et le 29 juin.

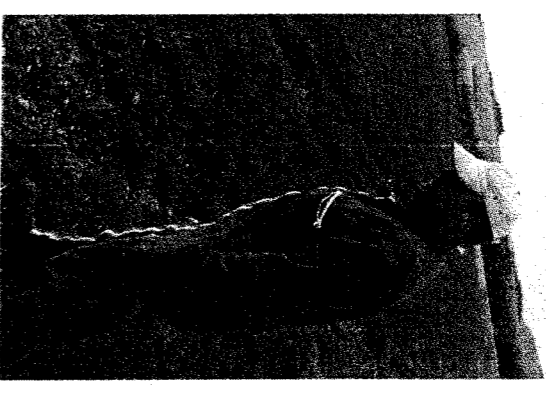
► **Repères**

La classe d'eau éleveurs, c'est quoi ?

Des journées d'échanges sur le thème «*eau et élevage*» sont organisées depuis le début de l'année par le CFPFA de la Barotte-Haute Côte d'Or et l'Agence de l'eau Seine-Normandie afin d'aider les éleveurs du secteur à mieux comprendre les enjeux de la ressource en eau qui peuvent être liés à l'exercice de leur métier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du dispositif «*classes d'eau non scolaires*» mis en place depuis trois ans environ par l'Agence de l'eau auprès des professionnels et des élus et qui s'étale sur cinq jours non consécutifs. Elles permettent d'aller à la rencontre des acteurs de l'eau, de faciliter la connaissance des institutions et des réglementations et par des retours d'expériences de valoriser des pratiques. Une dizaine d'éleveurs du Châtillonnais et de l'Auxois participent à cette initiative en Seine-Amont qui a nécessité la mobilisation de plusieurs partenaires locaux : le Sirtava, le Syndicat intercommunal des cours d'eau du Châtillonnais (SICEC) et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Interventions et visites de terrain constituent le format de ces journées qui abordent à chaque fois un thème différent. Les prochains rendez-vous auront lieu le jeudi 30 mai sur le thème «*Comment restaurer la qualité physique des cours d'eau ?*» et le samedi 29 juin, lors des Journées châtillonnaises, pour une restitution de cette classe d'eau spéciale éleveurs avec la tenue d'un stand par les partenaires.



Le bac à eau solaire a été entièrement subventionné.



Didier Caverot, ici sur une parcelle de 30ha où le taux de nitrates dépasse les 50mg/litre.

été constatées sur les communes de Quincy-le-Vicomte et Saint-Germain-lès-Senally. Des actions de reconquête de la qualité de l'eau doivent être menées. «*L'objectif est d'abaisser le taux de nitrates qui dépasse actuellement les 50mg/litre*» explique Didier Caverot. «*à Quincy par exemple, il y a deux ans, des hydrogéologues ont déterminé le bassin d'alimentation du captage d'une surface de 70ha. Je suis particulièrement concerné avec une parcelle de 30ha sur laquelle je pratique la rotation traditionnelle colza, blé, orge. Des réunions publiques ont été organisées avec tous les partenaires et les agriculteurs concernés. Il fallait absolument trouver une solution car si le taux ne s'améliorait pas, l'Agence régionale de santé (ARS) faisait fer-*

mer les robinets». **Diminution de la fertilisation** La Chambre d'agriculture et plus particulièrement sa Cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau (CAAPRE) a été sollicitée pour conseiller les agriculteurs. Des bulletins d'information et un suivi technique sont proposés pour «*cultiver*» différemment et diminuer la fertilisation. Dans un premier temps, Didier Caverot avait une préférence pour l'agriculture biologique: «*j'aurais ramené 15 hectares de luzerne que j'ai alléurs et pratiqué du bio sur le reste de la surface. Mais finalement, après le dernier printemps que nous avons eu, je me suis rendu compte de la pointe de boulot que cela aurait généré. En bio, il y a des*

impératifs de temps et de travail qui me paraissent aujourd'hui incompatibles avec ce que je fais à côté, sur mes 180 ha de cultures, en plus de mon atelier bovin». Finalement, l'agriculteur a décidé d'engager sa parcelle dans une mesure de réduction de la fertilisation azotée sur grandes cultures. Cette mesure limite, entre autre, sa fertilisation azotée à 111 unités/ha/an en moyenne sur la parcelle du captage pendant cinq ans. Pour respecter son engagement, il a décidé pour l'instant de couper sa parcelle en deux afin d'implanter de la luzerne sur une partie et de cultiver des espèces peu consommatrices en azote sur le reste. En échange, il recevra une compensation financière via les MAET.

AURELIEN GENEST

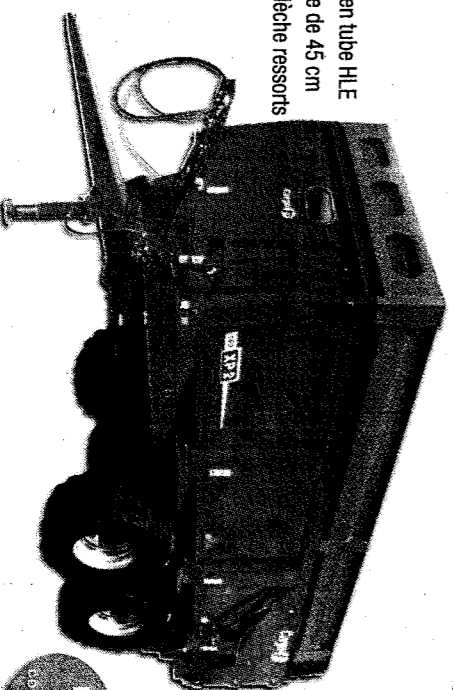


P₁₀, P₁₅, P₂₀, P₂₅, P₃₀, P₃₅, P₄₀, P₄₅, P₅₀, P₅₅, P₆₀, P₆₅, P₇₀, P₇₅, P₈₀, P₈₅, P₉₀, P₉₅, P₁₀₀

- C.U. : 16 Tonnes
- Volume : 20,54 m³
- Châssis et faux-châssis en tube HLE
- Côtés 1,10 m + rehausse de 45 cm
- Béquille hydraulique et flèche ressorts
- Boggie 100
- Roues 16,5R22,5

16 150 €

Prix HT - Réglement complet



En stock chez vous
consolidation

Offre valable du 1^{er} au 31 mai 2013



Benne monococque XP2-160



AVENIR *matériel agricole*

Arc/Tille : 03 80 63 07 77
Ménétreux : 03 80 96 08 05
avenirmotoculture.com

SUREAU

Avallon 03 86 34 18 35
Moulot 03 86 27 27 13
Bazoches 03 86 22 11 54
sureau-agriculture.fr



St. Martin/Nohain
03 86 26 10 93

Joligny - Toucy
03 86 91 79 09
yonneagri.fr